



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Samedi 19 juin 2021 en visioconférence

Présents élus : AURAMBOU Stéphanie, BARATA Paula, BRECHET Sophie, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Eric, GALLET Bernard, HARENT Eliane, JACQUET Pascal, KERNEIS Hervé, LANDRY Pascale, MOREAU Florian, PERRIN Patrice, REY Amandine, RIPERT Alain, ROUX Nathalie, SCHUTTERS Thierry, SINGLA Patrick, STOFFER Françoise

Excusés : BOUSSUGE Martine, LEFOULON Geneviève, MOREL Carine, UROZ Frédéric, LEVARLET Christian

Conseiller Technique et Sportif présent : CADEI Franck

Assistent : ARDAIN Sophie, BOSCAGLI Delphine, LARMANDE Fanny, REAULT Jérémy

Pilote de l'outil de vote : ARNAUD Mayeur (FFHB)

Représentant de la FFHB : BARATA Paula

Clubs présents : Voir en annexe

Préambule

Les votes se faisant par le biais de l'outil fédéral (Quizzbox), des tests sont mis en place afin de s'assurer que chaque structure ait la possibilité de s'exprimer.

Ouverture de l'AG

- ⇒ **192 clubs présents et/ou représentés sur 228 clubs, soit 84.21 %**
Représentant 896 voix sur 1000 voix soit 89.6 %
Le quorum est atteint.

L'assemblée Générale est ouverte à 9h15, sous la présidence de M. RIPERT Alain, Président de la Ligue AURA.

Alain RIPERT remercie tous les clubs pour leur adaptabilité qui leur a permis de se joindre à cette assemblée particulière. Nous souhaitons tous, que la prochaine AG puisse se dérouler en présentiel afin de retisser des liens sociaux et avoir des échanges de meilleure qualité.

Cette assemblée se déroulera selon les processus habituels avec le respect du droit à la parole et les votes nécessaires.

Des remerciements à Paula BARATA, membre du Bureau Directeur de la Ligue et représentante, élue, de la FFHB.

De par la situation que nous vivons, nous sommes saturés de réunions en visioconférence, mais cet outil nous permet de continuer à travailler de manière harmonieuse et efficace.

L'assemblée sera animée par Hervé KERNEIS et les votes seront contrôlés par Valérie CORDURI-DAVIET.

Adoption du PV de l'AG ordinaire du 19 septembre 2020

Aucune question ou remarque n'est faite : le PV est soumis au vote.

Adoption du PV de l'AG ordinaire du 19 septembre 2020		Adoptée
Date du vote : 19/06/2021 - 09h20	Mode de scrutin : Public	
Votants : 185		
Voix totales : 867	Non votés : 13	
Voix exprimées : 815	Taux d'abstention : 4,5%	
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	: 796 voix, 96.2%	
Contre	: 19 voix, 3.8%	
Abstention	: 39 voix, 4.5%	

Le PV de l'AG de septembre 2020 est adopté

Adoption du Rapport moral du président

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Adoption du Rapport moral du président		Adoptée
Date du vote : 19/06/2021 - 09h24	Mode de scrutin : Public	
Votants : 185		
Voix totales : 867	Non votés : 36	
Voix exprimées : 792	Taux d'abstention : 4,5%	
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	: 758 voix, 95.7 %	
Contre	: 34 voix, 4.3 %	
Abstention	: 39 voix, 4.5 %	

Le rapport est adopté

Adoption du Rapport moral de la secrétaire générale

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Adoption du Rapport moral de la Secrétaire Générale		Adoptée
Date du vote : 19/06/2021 - 09h27	Mode de scrutin : Public	
Votants : 185		
Voix totales : 867	Non votés : 17	
Voix exprimées : 811	Taux d'abstention : 4,5%	
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	: 780 voix, 96.2 %	
Contre	: 31 voix, 3.8 %	
Abstention	: 39 voix, 4.5%	

Le rapport est adopté

Adoption du Rapport de la Commission Territoriale de Discipline

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Adoption du Rapport de la commission territoriale de discipline Adoptée

Date du vote : 19/06/2021 - 09h30	Mode de scrutin : Public
Votants : 186	
Voix totales : 872	Non votés : 19
Voix exprimées : 778	Taux d'abstention : 8,6%
Majorité simple des voix exprimées	
Pour : 729 voix, 93.7 %	
Contre : 49 voix, 6.3 %	
Abstention : 19 voix, 8.6 %	

Le rapport est adopté

Adoption du Rapport de la Commission Territoriale des réclamations & litiges

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Adoption du Rapport de la commission territoriale des réclamations et litiges Adoptée

Date du vote : 19/06/2021 - 09h32	Mode de scrutin : Public
Votants : 187	
Voix totales : 876	Non votés : 24
Voix exprimées : 782	Taux d'abstention : 8,0%
Majorité simple des voix exprimées	
Pour : 743 voix, 95 %	
Contre : 39 voix, 5 %	
Abstention : 70 voix, 8 %	

Le rapport est adopté

Adoption du Rapport de la Commission Communication & Événementiel / Partenariats

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Adoption du Rapport de la commission communication / événementiel / partenariats Adoptée

Date du vote : 19/06/2021 - 09h34	Mode de scrutin : Public
Votants : 188	
Voix totales : 882	Non votés : 23
Voix exprimées : 807	Taux d'abstention : 5,9%
Majorité simple des voix exprimées	
Pour : 755 voix, 93.62 %	
Contre : 52 voix, 6.4 %	
Abstention : 52 voix, 5.9 %	

Le rapport est adopté

Adoption du Rapport de la Commission Territoriale Médicale

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Adoption du Rapport de la commission territoriale médicale Adoptée

Date du vote : 19/06/2021 - 09h36	Mode de scrutin : Public
Votants : 188	
Voix totales : 882	Non votés : 8
Voix exprimées : 819	Taux d'abstention : 6,2%
Majorité simple des voix exprimées	

Pour	: 796 voix, 97.2 %
Contre	: 23 voix, 2.8 %
Abstention	: 55 voix, 6.2 %

Le rapport est adopté

Adoption du Rapport de la Commission Territoriale des Statuts & de la réglementation

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Adoption du Rapport de la commission territoriale des statuts et de la réglementation Adoptée

Date du vote : 19/06/2021 - 09h39	Mode de scrutin : Public
Votants : 188	
Voix totales : 882	Non votés : 4
Voix exprimées : 785	Taux d'abstention : 10,5%
Majorité simple des voix exprimées	

Pour	: 754 voix, 96.1 %
Contre	: 31 voix, 3.9 %
Abstention	: 93 voix, 10.5 %

Le rapport est adopté

Adoption du Rapport de la Commission Territoriale Service Aux Clubs

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Adoption du Rapport de la commission territoriale service aux clubs Adoptée

Date du vote : 19/06/2021 - 09h42	Mode de scrutin : Public
Votants : 188	
Voix totales : 882	Non votés : 7
Voix exprimées : 736	Taux d'abstention : 15,8%
Majorité simple des voix exprimées	

Pour	: 680 voix, 92.4 %
Contre	: 56 voix, 7.6 %
Abstention	: 139 voix, 15.8 %

Le rapport est adopté

Adoption du Rapport de la Commission Territoriale d'Arbitrage

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Adoption du Rapport de la commission territoriale d'arbitrage

Adoptée

Date du vote : 19/06/2021 - 09h44

Mode de scrutin : Public

Votants : 188

Voix totales : 882

Non votés : 28

Voix exprimées : 791

Taux d'abstention : 7,1%

Majorité simple des voix exprimées

Pour : 689 voix, 87.1 %

Contre : 102 voix, 12.9 %

Abstention : 63 voix, 7.1 %

Le rapport est adopté

Adoption du Rapport de la Commission Territoriale d'Organisation des Compétitions

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Adoption du Rapport de la commission territoriale d'organisation des compétitions

Adoptée

Date du vote : 19/06/2021 - 09h47

Mode de scrutin : Public

Votants : 188

Voix totales : 882

Non votés : 12

Voix exprimées : 801

Taux d'abstention : 7,8%

Majorité simple des voix exprimées

Pour : 699 voix, 87.3 %

Contre : 102 voix, 12.7 %

Abstention : 69 voix, 7.8 %

Le rapport est adopté

Rapport de l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi

Ce rapport n'est pas soumis au vote.

Rapport des comptes clos au 31/12/2020

Villeurbanne (Serge Landry) remercie tout d'abord Françoise Stoffer pour l'avoir contacté afin d'échanger sur le sujet.

Toutefois, M. Landry indique que les comptes ne peuvent être adoptés : en effet, depuis le 15 mars 2020, toutes les compétitions n'ont pu avoir lieu ; nos licenciés sont mécontents. Toutes les instances fédérales en ont tenu compte, mais sur la saison 2021/2022, M. Landry estime qu'il aurait été préférable de provisionner ces réductions qui viendront en moins sur les produits de la saison à venir ;

cela a été fait au niveau du comité 69, sans doute non effectué au niveau fédéral et non appliqué par la ligue.

Cet état de fait laisse apparaître un résultat largement bénéficiaire en 2020, alors que le résultat en 2021 sera largement déficitaire.

A noter, aucune information sur ce point n'est annexée au rapport de la ligue, ni sur celui du commissaire aux comptes.

D'autre part, une circulaire du ministère est sortie, indiquant que les « effets d'aubaine » seront sujets à contrôle ; ces effets d'aubaine sont les structures ayant eu recours à l'activité partielle et ayant des subventions publiques. Les conséquences de ces contrôles pourraient être une obligation de rembourser l'aide financière de l'activité partielle.

Ces sommes liées à l'activité partielle devraient être provisionnées.

Deux questions sur le passif :

- 55 275 € d'avoir, s'agit-il des avoirs correspondant aux engagements facturés en 2020
- 56 584 € sur les comptes de charges en équipement sportif, ce qui n'apparaissait pas l'an dernier.

Mme Françoise STOFFER indique que, suite à leurs échanges, une provision a été mise en place concernant la personne employée à la ligue et ayant bénéficié d'aide (15 000 €).

Les 55 275 € correspondent bien aux avoirs des engagements.

Après concertations avec le cabinet comptable et le commissaire aux comptes, ceux-ci n'ont pas souhaité que soient provisionnées les réductions car ces dernières sont liées à des éléments futurs et donc non-provisionnables.

Les réductions qui seront faites sur les adhésions seront gérées par le fonds associatif. Que cette opération soit effectuée par des provisions ou par une reprise sur le fonds associatif change peu de choses ; le but étant de prévoir une aide pour nos licenciés et nos clubs.

M. Serge LANDRY indique que l'effet n'est pas le même, car en provisionnant les réductions, le résultat de 2020 aurait été largement déficitaire ; d'autre part, ces effets étaient connus en 2020 car liés à des « prestations » qui n'ont pu avoir lieu.

M. Jean-Philippe BRET, commissaire aux comptes, précise que des débats ont eu lieu concernant ces réductions de licences ; les normes comptables ont été étudiées. Dès mai 2020, l'autorité des normes comptables a indiqué que les structures ne pouvaient pas provisionner une perte d'exploitation future, dans la mesure où il n'y avait pas d'obligation de tiers à la date du 31/12/2020. La connaissance technique de cette perte n'était pas connue au 31/12/2020.

Bien que ces questions soient légitimes, nous ne savons pas au niveau de la ligue, qui sera impacté par ces réductions.

M. Serge LANDRY indique que statistiquement, le taux de renouvellement est connu d'une saison à l'autre. D'autre part il ne s'agit pas d'une perte d'exploitation mais d'un service non rendu.

Il y a également une aberration concernant les mutations puisque la réduction va profiter au club recevant.

M. Jean-Philippe BRET précise qu'au 31/12/2020, aucune décision n'avait été prise concernant ces réductions, aussi bien au niveau national que territorial.

ST EGREVE (Pascal FROSSARD) fait remarquer que la notion de prestation est difficile à appréhender puisqu'il a été indiqué que les clubs n'avaient pas obligation d'effectuer des remboursements, dans la mesure où il n'y a pas de lien commercial avec les licenciés. D'autre part, il semble que les mutations soient assimilées à une création.

M. Serge LANDRY précise que des changements semblent être prévus concernant les mutations. Quant à la notion de prestations en lien avec une licence, ce sont des études d'avocats spécialisés qui y font référence.

M. Jean-Philippe BRET précise qu'en cette période particulière, nous sommes en évolution permanente : les décisions prises l'ont été avec les éléments et règlements connus à la clôture. Nous restons toutefois liés à des visions juridiques et, à ce jour, une adhésion est une volonté de rejoindre une organisation et non pas une prestation, même si cela peut s'entendre.

HBC Genevois demande si le bénéfice est bien de 122 000 € et non pas de 112 000 €, comme indiqué précédemment ?

Mme Françoise STOFFER précise qu'il s'agit effectivement de 122 000 €.

Le montant apparaissant dans les équipements sportifs correspond à des tenues arbitrages, par exemple, car ils étaient affectés sur un autre compte qui sera communiqué à M. Landry dans un second temps.

Mme Valérie CORDURI-DAVIET indique qu'une mutation n'a de sens que si une licence était prise la saison précédente ; dans Gest'hand, ce type de licence aura comme tarif celui du renouvellement (évolution de Gest'hand à venir).

M. Arnaud MAYEUR (FFHB) précise que le tableau des tarifs communiqués en avril a été revu et que les modifications seront effectuées rapidement, ainsi que la possibilité de saisir des réductions.

De ce fait, les tarifs concernant une licence / mutation indiqués dans les documents préparatoires sont inexacts.

Adoption des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020		Adoptée
Date du vote : 19/06/2021 - 10h10		Mode de scrutin : Public
Votants : 191		
Voix totales : 892		Non votés : 17
Voix exprimées : 676		Taux d'abstention : 22,3%
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	: 515 voix, 76.2 %	
Contre	: 161 voix, 23.8 %	
Abstention	: 199 voix, 22.3 %	

Le rapport est adopté

Mme Françoise STOFFER remercie les clubs pour ce vote.

Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur le fonds associatif

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Affectation du résultat de l'exercice 2020 sur le fonds associatif		Adoptée
Date du vote : 19/06/2021 - 10h14	Mode de scrutin : Public	
Votants : 192		
Voix totales : 896	Non votés : 22	
Voix exprimées : 741	Taux d'abstention : 14,8%	
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	: 696 voix, 93.9 %	
Contre	: 45 voix, 6.1 %	
Abstention	: 133 voix, 14.8 %	

L'affectation est adoptée

Adoption du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

M. Jean Philippe BRET indique que dans le cadre de ses missions, un rapport doit être produit concernant les mises à disposition sur l'exercice 2020, notamment par les comités. Le rapport indique les montants facturés au titre des mises à disposition.

M. Landry : ce rapport appelle à deux remarques :

- qu'en serait-il des salariés qui demanderaient à être traités de la même manière que les salariés de la ligue, par exemple, un treizième mois ?
- un point d'attention concernant le nombre de personnes mises à disposition, qui pourrait faire dépasser le nombre de 50 personnes, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

Mme Françoise STOFFER précise que la sollicitation est faite au comité et non pas au salarié et que la facturation est faite en rapport avec son salaire.

M. Jean Philippe BRET précise que nous ne sommes pas un détachement ; il n'y a aucun lien hiérarchique entre le salarié mis à disposition et la ligue. Le contrat de travail est toujours celui liant le salarié à son comité.

ST ETIENNE (Gilles MONNIER), précise que le nom de la présidente de la Savoie est erroné (noté monsieur ou lieu de madame).

Adoption du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées		Adoptée
Date du vote : 19/06/2021 - 10h19	Mode de scrutin : Public	
Votants : 192		
Voix totales : 896	Non votés : 14	
Voix exprimées : 754	Taux d'abstention : 14,3%	
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	: 713 voix, 94.6 %	
Contre	: 41 voix, 5.4 %	
Abstention	: 128 voix, 14.3 %	

Le rapport est adopté

Approbation du budget prévisionnel 2021

Mme Françoise STOFFER précise que le document est lourd à prendre en compte ; le point le plus important est la mise en place des réductions sur les adhésions, ce qui a une influence sur le second semestre 2021.

La réduction totale des licences est estimée à 385 000 € : elle est prise sur le fonds associatif.

Aucune question ou remarque n'est faite : le rapport est soumis au vote.

Approbation du Budget prévisionnel 2021		Adoptée
Date du vote : 19/06/2021 - 10h27		Mode de scrutin : Public
Votants : 192		
Voix totales : 896		Non votés : 16
Voix exprimées : 775		Taux d'abstention : 11,7%
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	: 648 voix, 83.6 %	
Contre	: 127 voix, 16.4 %	
Abstention	: 105 voix, 11.7 %	

Le budget prévisionnel est adopté

Amendements de la Commission Territoriale d'Organisation des compétitions

Les différents amendements sont parvenus en amont aux clubs comme les autres documents ; des questions sont remontées, pour lesquelles des réponses ont été apportées sur la FAQ ou directement lors des webinaires dédiés.

M. Florian MOREAU présente les informations générales :

- Constitution des niveaux seniors et repêchages basés sur les derniers classements connus, en cas de besoin. Les clubs nouvellement engagés le seront au plus bas niveau.
- Engagements :
 - 15/07 : pour le plus haut niveau
 - 10/09 : pour le plus bas niveau
- La reprise :
 - 18/09 : pour le plus haut niveau
 - 2/10 : pour le plus bas niveau

La question des niveaux intermédiaires reste entière car dépendante du nombre d'engagements et liée aux effectifs incertains des clubs.

Pour les jeunes, le calendrier sera créé en fonction des contraintes sous forme d'allers-retours, avec possibilité de brassages.

Vénissieux (Hichem BOURAYOU) : des dates seront-elles bloquées pour les détections des comités, les sélections ? Il est difficile de cumuler les actions championnats et détections / sélections sur le même week-end, ainsi que trouver des salles disponibles.

⇒ Dans la mesure du possible, sur les dates des inter-comités ; seules ces compétitions sont inscrites sur le calendrier ou au moins les reports favorisés. Les catégories non concernées

sur ces phases pourraient avoir des rencontres, mais le problème des disponibilités de salle restera. Certains comités organisent les détections sur des journées uniques de championnat.

CHPL 63 (Ludovic GERMAIN) : l'effectif jeunes ne sera pas complet au 10 septembre ; cette date ne serait-elle pas trop proche ?

- ⇒ cela laissera le temps de monter les calendriers, réserver les gymnases. Même si les effectifs ne sont pas connus, il est possible d'avoir une tendance. Il sera possible, comme précédemment, de pouvoir s'inscrire plus tard.

Dans le tchat, certains précisent que des salles sont réquisitionnées comme vaccinodrome et l'accès peut ne pas être possible.

L'Isle d'Abeau (Loïc TRIBOUT) : avec l'impossibilité au handball de pratiquer, certaines salles ont été récupérées pour d'autres actions et les clubs doivent à nouveau négocier ces accès. D'autre part, le manque de motricité et de conditions physique durant cette période laisse entrevoir un début de saison prématurée pour les plus bas niveaux, ce qui pourrait engendrer de nombreuses blessures.

Alain LEKHLEF : quelles sont les informations plus précises sur les repêchages ?

- ⇒ La réponse sera apportée plus tard

Heyrieux HB : est-il possible d'engager une équipe au-delà du 10/09 ?

- ⇒ oui, toutefois, il est plus prudent d'engager l'équipe et de se retirer rapidement en cas d'impossibilité d'avoir le collectif ; il est toujours possible de se désengager la veille de la compétition, mais afin de perturber le moins possible, cette solution reste ultime. Cette place peut être récupérée par un autre club ; dans certains secteurs, il est difficile d'engager des équipes complémentaires sans engendrer des trajets importants.

Livradois Forez : qui du niveau M16 filles ?

- ⇒ C'est la même réponse que lors des échanges, avec peu de candidates, cette possibilité n'est pas retenue car elle entraîne des déplacements trop importants. Les clubs s'étant positionnés sur cette catégorie seront, dans la mesure du possible, intégrés dans des mêmes poules M18 afin que l'écart de niveau soit moins important.

Livradois Forez : nous perdons 3 jeunes filles, nous avons un manque d'effectifs sur les M18, et le 1^{er} club est à 40 kms.

- ⇒ Le niveau excellence M16 ne peut pas être proposé ; un certain nombre de clubs ont montré des alertes sur les M18 et un point sera fait à la rentrée sur les effectifs inscrits. Si cela est envisageable, les dérogations seront possibles avec les catégories voisines.

Bourg de Péage demande par le tchat si la COC peut appuyer les demandes de retours dans les salles.

- ⇒ Aucun problème, en nous sollicitant, comme cela a déjà été fait en septembre / octobre

Par le tchat il est demandé si les impositions techniques seront allégées à la vue de la pratique des jeunes depuis 2 ans, notamment sur les M13.

- ⇒ contact sera pris avec les techniciens quant à leur mises en place et aménagements

Par le tchat, Belley demande les conditions de surclassement en séniors

- ⇒ Les secondes années -18 (16 ans) peuvent obtenir une dérogation au niveau départemental s'ils sont 5 ou moins. Pour les féminines une année supplémentaire est autorisée (15 ans / 1^{ère} année -18). Si le contexte le permet, des solutions de proximité peuvent aussi être mises en place.

Amendement 1 - Niveau Adulte

Cet amendement concerne l'interface régionale / départementale à l'intersaison et traduit la demande d'un club. Par ailleurs, il serait nécessaire de disposer d'un nombre-plancher d'engagés en 1^{ère} division masculine pour envisager de maintenir les 2 niveaux de jeu.

L'amendement 1 est soumis au vote.

Adoption de l'amendement COC n°1 : Niveaux adultes		Adoptée
Date du vote : 19/06/2021 - 10h56	Mode de scrutin : Public	
Votants : 192		
Voix totales : 896	Non votés : 32	
Voix exprimées : 792	Taux d'abstention : 8,0%	
Majorité simple des voix exprimées		

Pour : 749 voix, 94.6 %
Contre : 43 voix, 5.4 %
Abstention : 72 voix, 14.3 %

L'amendement n° 1 est adopté

Amendement 2 - Ayant-droits jeunes

À la suite des webinaires, une consultation a été menée auprès de tous les clubs afin de connaître leurs projets et leurs positionnements notamment sur le niveau d'accession nationale jeune.

La faisabilité permettrait d'ouvrir pour une saison jusqu'à 24 équipes afin de compenser l'absence de compétitions conjuguée aux changements de catégories ; à l'heure actuelle 22 à 23 équipes se sont positionnées dont la majeure partie a confirmé son engagement éventuel.

Un point sera fait fin juin.

Les saisons suivantes seront composées du nombre d'équipes habituelles, ceci afin d'asseoir le niveau en lien avec les projets des clubs.

Chatel HB : est-il prévu une souplesse quant aux dérogations pour jouer en catégorie supérieure ? Après les saisons que nous venons de vivre, est-il possible de ne pas limiter le nombre de dérogations sur la saison à venir (jonction particulière pour les petits clubs) ?

- ⇒ le sujet sera abordé et une réflexion aura lieu dès mardi soir au niveau de la COC. Toutefois la limite à 2 ne sera sans doute pas faite ; l'ouverture complète non plus.

AS St Genis Laval (Michel TALENT) : St Genis Laval n'aurait apparemment pas reçu de mail concernant la confirmation des engagements (M17 Aura)

- ⇒ Cela est possible. La question a été posée aux clubs de confirmer leurs engagements respectifs. Ceux n'ayant pas répondu ont été relancés.

HB Trévoux : une autorisation spéciale est-elle possible pour une dérogation M15 à M17 ?

- ⇒ Les dernières années M15 (14 ans) sont autorisés à jouer en moins de 17. Il faut une dérogation pour les années précédentes (12 & 13 ans). De la même manière, il faut une dérogation pour les 11 ans, afin de jouer en M15, et 14 ans pour les M18. Les joueuses du pôle de 13 ans peuvent évoluer en -17CF si elles sont sur les listes espoirs.

Lyon 5 : est-il prévu une augmentation du nombre de licence B au cours d'un match, pour la saison à venir

- ⇒ il s'agit d'un règlement fédéral, ceci n'a pas été modifié.

St Etienne Métropole (Gilles Monnier) : concernant les sondages, dans le corps du mail il est indiqué un lien pour faire la saisie. Est-il possible d'accéder à ce lien autrement que par l'adresse fédérale ? Est-il possible d'avoir ces sondages par un autre biais ?

- ⇒ Lorsque les mails sont transférés, les liens sont perdus, ce type de message doit être traité par la boîte standardisée fédérale. Il est apparu que ce type de réponse permet de répondre plus rapidement car il suffit de cliquer sur le sondage

L'amendement 2 est soumis au vote.

Adoption de l'amendement COC n°2 : Ayants droit jeunes		Adoptée
Date du vote : 19/06/2021 - 11h14		Mode de scrutin : Public
Votants : 192		
Voix totales : 896		Non votés : 27
Voix exprimées : 787		Taux d'abstention : 9,2%
Majorité simple des voix exprimées		
Pour	: 723 voix, 91.9 %	
Contre	: 64 voix, 8.1 %	
Abstention	: 82 voix, 9.2 %	

L'amendement n° 2 est adopté

Amendement 3 - Inscription libre jeunes

Mise en place d'un niveau complémentaire M16 division en masculins, sous forme de challenge, qui permettra d'avoir de la souplesse.

M15 et M13 :

Possibilité de s'engager d'emblée de manière à parvenir sur la Division 2 en seconde phase, sans être sur des brassages de 1^{ère} phase mais sur un niveau plus adapté.

Possibilité complémentaire de n'avoir qu'un seul niveau de bassin en seconde phase au lieu de 2 (déplacements réduits, mais plus de rencontres entre les mêmes clubs).

Heyrieux HB : y a-t-il fusion de division ou de catégories ? Lors du peu de rencontres qui ont eu lieu, nous étions dans une poule d'un niveau très différent au nôtre, ce qui était démotivant pour les jeunes. Ces propositions vont-elles aplatir ces problématiques ?

- ⇒ ce projet a pour but de les limiter (division continue). La division régionale ne changera pas. Lors de l'engagement, vous pourrez choisir brassages ou continu (possibilité de l'appeler débutant). En brassages, les clubs seront en division 1 ou 2, en continu ou débutant, ils seront toujours en division 2. Le terme de débutant est retenu par les clubs.

- ⇒ Concernant les sondages, un lien plus complet sera mis en place afin de faciliter les retours.

- ⇒ L'amendement 2 est soumis au vote.

- ⇒ Merci aux clubs de faire parvenir leurs propositions quant aux contraintes techniques.

Adoption de l'amendement COC n°3 : Inscription libre jeunes Adoptée

Date du vote : 19/06/2021 - 11h27

Mode de scrutin : Public

Votants : 192

Voix totales : 896

Non votés : 46

Voix exprimées : 829

Taux d'abstention : 2,3%

Majorité simple des voix exprimées

Pour : 802 voix 96.7 %
Contre : 27 voix, 3.3 %
Abstention : 21 voix, 2.3 %

L'amendement n° 3 est adopté

Commission Territoriale d'Arbitrage

M. Thierry SCHUTTERS précise que ce projet est dans la continuité de ce qui avait été annoncé lors du projet global de l'arbitrage jusqu'en 2024.

Nous avons souhaité mettre un cadre sur ce qui existait à ce jour et prendre en compte l'organisation de la CTA avec la mise en place des bassins de vie (33 bassins de vie actuellement).

Le PPF arbitrage est devenu une priorité de la CNA et nous attendons des informations de leur part afin d'apporter des régulations, en fonction des objectifs demandés.

La CTA va s'appuyer sur les référents des bassins de vie arbitrage qui ont effectué les formations accompagnateurs et écoles d'arbitrage.

La CTA était inscrite dans le pacte de développement mis en place par l'équipe fédérale précédente ; nous entrons maintenant dans la seconde étape avec la mise en action des personnes qui se sont formées.

Vénissieux (Hichem BOURAYOU) remercie Thierry pour la réponse apportée lors d'une précédente réunion. Est-il prévu une formation « Officiel de Table de Marque » pour les nouveaux intervenants ?

Thierry SCHUTTERS confirme que la formation aura lieu comme les autres années et une formation territoriale sera également mise en place afin d'avoir une continuité entre la formation fédérale et la formation territoriale. En effet, il apparait que certains clubs laissent des licenciés sur ce poste sans formation préalable.

Les formations pourraient avoir lieu en octobre après celles de réactivations de la partie arbitrage.

Pour les clubs nationaux ayant besoin de la validation des OTM, une réactivation sera nécessaire dans Gest'hand : les clubs doivent se signaler auprès de la CTA.

CHPL 63 (Ludovic GERMAIN) : le club n'a pas de seniors mais simplement des loisirs et ce sont des parents qui tiennent les tables de marque ; existe-t-il un support ou une formation par visio ?

- ⇒ il existe une aide sur la FdMe et la table de marque (LOGICIEL FDME, MENU / AIDE, PDF Téléchargeable). Si des besoins existent une étude sera faite afin de mettre en place des formations.

HBC Crémieu propose un tuto sur la table de marque de la salle : <https://www.youtube.com/watch?v=iweQohEhVtE&t=38s>

Des tutos existent également sur le site du Comité du Rhône

HB Clermont Métropole : il y a une réelle difficulté à se repérer pour s'inscrire sur les formations JA, JAJ, ... Nous avons des jeunes qui ont suivi la formation adulte à tort. Les factures sont arrivées. N'est-il pas possible de demander les dates de naissance afin d'avoir un garde-fou ?

- ⇒ la remarque a bien été entendue et prise en compte afin d'éviter ce type de situation. Du temps a été passé avec le responsable d'arbitrage du club afin d'échanger sur ce sujet.

Par le tchat il est demandé si une opération groupée d'achat d'ordinateur est prévue ?

- ⇒ les clubs doivent faire remonter leur besoin afin d'étudier le sujet.

Intervention de la représentante fédérale (Paula Barata)

M. Alain RIPERT donne la parole à Mme Paula BARATA, membre du BD de la Ligue et représentante de la FFHB.

Mme Paula BARATA prend la parole et se tient à la disposition des clubs afin de répondre aux questions ou prendre acte de celles pour lesquelles elle ne détient pas la réponse. Les questions posées au cours de cette AG permettent des échanges plus dynamiques.

La FFHB a déjà communiqué à diverses reprises quant aux aides déjà mises en place et souhaite apporter des réponses le plus rapidement possible.

La dernière aide mise en place est celle des kits, pour lesquels chaque club a pu faire la demande ; les livraisons ont déjà commencé et probablement que les livraisons auront lieu dans les comités fin juillet.

L'intégration FFHB / Territoire avait déjà été commencée par l'ancienne équipe fédérale par le biais du COPI ANS ; il apparaît que le Service Aux Clubs doit être en lien avec les clubs, raison pour laquelle un appel à candidatures afin d'intégrer des commissions a été fait sur les adresses mails standardisées.

St Egrève : il est difficile de comprendre la philosophie de tarification de la FFHB, basé sur trois catégories joueurs, souvent appliqués différemment dans les structures. Faire apparaître un tarif club, même avec les réductions possibles, qui n'est pas la réalité de la somme payée est dommage : la présentation de ces tarifs ne représentera pas toujours la réalité mais peut servir de base à un remboursement. Apparemment, le basket a commencé à travailler avec HelloAsso et semblerait vouloir sortir du système : les différents intervenants n'y trouvant pas leur compte

- ⇒ Arnaud Mayeur précise que sur la partie club, il n'est pas possible d'ajouter des catégories de licence, car les catégories actuelles ont été votées en AG. D'ici la fin juin, des évolutions de réduction seront possibles sur des catégories d'âge.

St Egrève : certaines catégories d'âge englobent des niveaux de jeux différents, notamment sur les années d'âge charnières et il ne sera pas possible d'avoir un tarif différent pour un M13 qui joue en M15 et un qui joue en M12. Quel intérêt de mettre en place ces tarifs, si ce n'est de faire travailler HelloAsso ?

- ⇒ Arnaud Mayeur précise que dans la partie réduction il sera possible pour le club de faire des « sous-catégories » et donc des réductions différentes. L'article 142.1 oblige à afficher le montant global du prix d'une licence. A l'avenir, il sera possible de saisir le type de paiement (CB, chèque, ...) ; de même un paiement en plusieurs fois sera possible, a priori, à partir du mois d'août. Arnaud Mayeur précise que le tarif à saisir est bien LA PART CLUB. Le licencié pourra saisir sa réduction (CAF, Pass'Sport) et le club pourra valider la licence dès récupération des justificatifs.

Bron HB : doit-on s'attendre à une explosion des tarifs fédéraux sur la saison 2022-2023 ?

- ⇒ non, un effort en matière de réduction a été fait cette saison

Bourg de Péage : durant cette période de crise sanitaire, nous avons été plusieurs à être contacté par le collectif « sauvons le handball », quelles réactions et travaux ont été faits avec ce collectif ?

- ⇒ aucun échange n'a eu lieu avec la FFHB. Certains territoires ont fait des actions avec ce collectif. La FFHB laisse les territoires agir ou non avec ce collectif, qui ne représente peut-être pas le handball sur le territoire national.

St Etienne Métropole : nous pratiquons des tarifs, pour certains licenciés, comme les dirigeants, à un coût moindre que ceux cumulés des instances ; la saisie négative de la part club ne fonctionne pas.

- ⇒ Arnaud Mayeur précise que le tarif doit être saisi avant de faire le renouvellement
- ⇒ Valérie Corduri-Daviet précise que le 22 juin, un webinaire aura lieu concernant ces points et que la commission répondra à toutes les questions qui lui seraient posées

HBC Chabeuil : il y a une différence de tarif entre les tarifs donnés en avril et ce qui est saisi dans Gest'hand. Pourquoi ?

- ⇒ Sophie Ardain précise qu'il y a un décalage car les tarifs dans le fichier excel envoyé et ceux dans Gest'hand ne sont pas présentés de la même manière, mais les totaux correspondent.

Chatel HBC : est-ce que dans le cadre du plan de reprise, la FFHB a prévu la mise à disposition de goodies pour les structures qui organisent des événements (exemple pour la coupe du monde de football féminin, avait permis une augmentation du nombre de licenciées) ? Nous manquons de ce type de produits.

- ⇒ il existe quelques actions sur de grands événements, mais nous ne pouvons pas nous comparer au football, les budgets sont très différents. Une première action a été faite sur les kits et des réflexions sont en cours, par le biais de partenaires. Des goodies sont fournis lors de la livraison des kits commandés. Il y a un souhait de développer ce point.

HBC Riomois : les licenciés pourront-ils choisir leur réduction ?

- ⇒ le licencié pourra indiquer la réduction Pass'Sport, puis le club pourra choisir un montant de réduction (avec plusieurs remises possibles)

Quincieux : s'agit-il d'une demande individuelle de réduction ?

- ⇒ oui, il y a un pré-paramétrage applicable à une catégorie, puis une saisie individuelle

St Genis Laval : devant la difficulté à avoir des dirigeants bénévoles, les tarifs appliqués ne sont-ils pas rétrocessifs ?

- ⇒ la question est notée et sera remontée auprès du service financier

Chatel HBC : n'est-il pas possible de faire une « analyse » sur les feuilles de match afin de procéder à une rétrocession et ceci afin d'éviter les abus sur des demandes de gratuité des licences dirigeantes ; faire une différence entre ceux qui viennent occasionnellement sur les rencontres et ceux qui sont en activité régulière dans le club comme les entraîneurs ? Comment les différencier ?

- ⇒ Valérie CORDURI-DAVIET précise qu'il y a 2 ans un vœu a été émis afin de différencier les licences dirigeantes. Le sujet avait été remonté à la FFHB mais sans retour. Un vœu sera reformulé.

ASMC Marcy L'Etoile : outre le fait qu'il est difficile de demander aux parents de payer une licence pour l'aide qu'ils apportent, quid de la licence handfit alors qu'aucune compétition n'est mise en place (même coût au niveau fédéral et ligue qu'une licence sénior)

- ⇒ la question est notée et sera remontée, mais souvent ce type de licence est lié à une prestation et une formation spécifique est nécessaire.

HBC Genevois : souvent les parts des licences permettent la mise en place des compétitions ce qui n'est pas le cas sur le handfit, même si cela demande une technicité qui doit être prise en charge par le club. La FFHB a comme rôle de donner un environnement qui est la compétition pour les joueurs

- ⇒ pour les joueurs il y a en sus un engagement à régler

St Genis Laval (Alain LEKHLEF) : il est entendu qu'on est bénévole par choix mais les clubs sont obligés d'avoir des dirigeants, ce n'est pas un choix mais une obligation. Nous devons aller chercher ces bénévoles. Pour nous c'est environ 80 personnes. Le coût est important. Nous attendons des retours et sans doute la mise en place de webinaire sur ce point

- ⇒ la question est notée

Chatel HBC : est-il envisageable d'avoir des évolutions sur les CMCD ; à ce jour elles pénalisent et nous obligent à envoyer en formation des bénévoles. Ne pourrait-il pas y avoir d'autres moyens pour inciter à la formation ?

- ⇒ Valérie CORDURI-DAVIET précise qu'il est important d'avoir une réflexion nationale ; des travaux ont été entamés sur le territoire il y a 2 ans, travaux qui ont été mis en suspens avec la crise sanitaire. Nous souhaitons au niveau de la commission proposer une saison blanche pour la saison prochaine, car le délai est trop court pour préparer une CMCD allégée. Le sujet sera abordé à la rentrée de septembre afin d'aller dans le sens d'une CMCD valorisante
- ⇒ Paula BARATA précise que la CMCD nationale serait sans doute suspendue jusqu'en 2022-2023

HB Clermont Métropole : les mutations sont exorbitantes. N'est-il pas possible d'avoir un tarif différentiel, par catégorie de jeu ? Exemple : nous avons de jeunes étudiants qui bougent sur une période de 2 ou 3 ans (tarif étudiant) ?

- ⇒ la question est notée

Valence HB : beaucoup de problèmes sont constatés sur MyCoach, à qui doit-on s'adresser ?

- ⇒ des évolutions ont été mises en place et un groupe de travail suit ce projet. Pour tout problème, il convient d'envoyer un mail sur p.barata@ffhandball.net et les informations seront transmises à la DTN

Chatel HB : pourquoi des frais sont-ils appliqués sur les mutations, quels objectifs ? Cela bloque la promotion du handball.

- ⇒ toutes les fédérations mettent en place des frais lors des changements de clubs, liés à des frais administratifs. Cela permet de limiter les changements et éviter que les clubs formateurs perdent des joueurs.

HBC Riomois : à priori il y a possibilité pour un jeune qui suit ses parents qui ont été mutés, d'avoir une mutation gratuite, mais pourquoi ne pas appliquer ce principe pour les étudiants qui mutent dans le cadre de leur cycle d'études

- ⇒ Ce règlement ne s'applique pas pour les jeunes de 17 ans qui suivent leurs parents lors d'une mutation, ce n'est pas non plus leur choix. Les seules demandes de gratuité possible sont celles qui se réfèrent à des jeunes de moins de 17 ans dans le cadre d'une mutation parentale. Ceci peut faire sujet d'un vœu, mais ce type de dossier est complexe à gérer car il n'est pas possible de tout « contrôler ». Il existe une possibilité de licence blanche pour les étudiants sans procéder à une mutation (article 34.3.2 des Règlements Généraux de la FFHB)

UODL Tassin (François Joli) : il est dommage qu'une part ne parvienne pas au club formateur.

- ⇒ depuis 2 ans, les conditions de reversement sur les clubs formateurs sont soumises à des marqueurs particuliers ; à ce jour c'est le premier club qui bénéficie de ce retour financier (article 64.1 Règlements Généraux de la FFHB)

HB Clermont Métropole : la formation a été difficile cette saison avec la crise sanitaire mais, ayant 2 personnes en formation sur le handensemble, peut-être aurait-on pu prévoir un repli sur une autre fédération ou un autre organisme.

- ⇒ Sur les territoires, cela a été fait. Il convient de se rapprocher du CDOS ou des comités départementaux de sports adaptés.

Hervé KERNEIS remercie tous les participants pour cette assemblée générale et donne la parole à Alain RIPERT afin de clôturer les débats.

Alain RIPERT remercie tous les clubs qui étaient nombreux pour cette première AG en visioconférence, et aussi les membres du Conseil d'Administration présents ce jour, ainsi que les salariés de ligue.

Nous espérons tous nous retrouver sur la prochaine assemblée générale en présentiel, avec un moment convivial. A très bientôt au bord des terrains.

Bonne reprise et bon été à tous

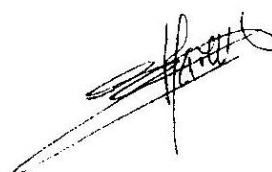
Assemblée Générale 2022

Date : Samedi 18 Juin 2022, lieu à déterminer

Alain RIPERT
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Ripert', with a long horizontal flourish extending to the right.

Eliane HARENT
La secrétaire Générale Adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Harent', with a long horizontal flourish extending to the right.